

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime****Séance du 27 septembre 2022**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b> | L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.  |
| Afférents au Conseil Municipal  | Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- - |
| 19                              |  |
| en exercice                     | <u>Excusés</u> : Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)   |
| 19                              |  |
| Nombre de présents              | <u>Absents</u> : Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -  |
| 15                              |  |
| Nombre de votants               | A été nommée secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA  |
| 17                              |  |
| Date de la convocation          |  |
| 23 septembre 2022               |  |

**2022 09 82- Défense Extérieure contre l'incendie (DECI) – convention pour la mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'une bâche à Monsanson**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la DECI relève de la compétence du Maire.

La DECI est organisée autour de points d'eau (poteaux incendie, bâches incendie, réserves naturelles ...) destinés au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Il rappelle qu'aucun permis de construire ne peut être aujourd'hui accordé si le terrain n'est pas distribué par la DECI.

Il rappelle qu'en séance du 28 septembre 2021, le conseil municipal a confié à la RESE une mission de prestation consistant en l'établissement de la cartographie de la DECI existante, des réseaux AEP, le recensement des problématiques, la synthèse des risques présents, l'élaboration d'un programme d'amélioration de la DECI avec établissement d'une carte communale.

Ce dossier est en cours d'élaboration.

Il a d'ores et déjà été préconisé pour le village de Monsanson, la mise en place d'une bâche incendie sur une parcelle (cadastrée H 86) appartenant à Monsieur HARDY Jacques domicilié 2 rue des Champs 17600 SAINT ROMAIN DE BENET

Cet emplacement permet de couvrir, en termes de DECI, le village de Monsanson.

Une convention pourrait être passée avec Monsieur HARDY, s'agissant de la mise à la disposition sur la parcelle cadastrée H 86 d'un espace d'environ 100 m2 en vue de l'installation de l'équipement.

Un devis a été sollicité auprès de la RESE, il s'établit à 8 939.09 € HT (10 726.91 € TTC).

Il consiste en la création d'une citerne incendie hors sol de 60 m3.

La mise en place de la citerne permet au propriétaire de finaliser la vente de sa parcelle en vue de l'édification de constructions.

Ainsi, le propriétaire participe à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune.

L'équipement sera entretenu par la commune.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, elle sera ensuite renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Le propriétaire met gracieusement le terrain à la disposition de la commune.

**Le conseil municipal, l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle H86 pour 100 m2 avec Monsieur Jacques HARDY.**

**AR Prefecture**

017-211701859-20220927-2022\_09\_82-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Publiée site internet le 30/09/22

Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

